



AMAP STEAKS HACHES DE LA FERME RICHART



WITTELSHEIM

Saison 2024/2025

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :

Le producteur	Le consom'acteur
EARL RICHART - RICHART Antoine	NOM, prénom
125 Grand Rue 68480 ROPPENTZWILLER	Adresse
earlrichart@yahoo.fr	Code postal, commune
03.89.07.94.49 / 06.87.12.15.83	Mail
	Tél

Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une amap, c'est quoi ? »).

LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	2.00€		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g ; ils sont surgelés et emballés à l'unité.
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après :

Durée de la saison pour le consom'acteur	La saison commence le et se termine le 06 mars 2025.															
Nombre total de distributions	La saison correspond à paniers. (13 paniers pour la saison complète, commençant le 04 avril 2024)															
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les jeudis, entre 18h00 et 18h45															
Dates de distribution	<table border="1"> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> 04 avril 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 22 août 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 09 janvier 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 02 mai 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 19 septembre 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 06 février 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 30 mai 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 17 octobre 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 06 mars 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 27 juin 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 14 novembre 2024</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 25 juillet 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 12 décembre 2024</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	<input type="checkbox"/> 04 avril 2024	<input type="checkbox"/> 22 août 2024	<input type="checkbox"/> 09 janvier 2025	<input type="checkbox"/> 02 mai 2024	<input type="checkbox"/> 19 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 06 février 2025	<input type="checkbox"/> 30 mai 2024	<input type="checkbox"/> 17 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 06 mars 2025	<input type="checkbox"/> 27 juin 2024	<input type="checkbox"/> 14 novembre 2024	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 25 juillet 2024	<input type="checkbox"/> 12 décembre 2024	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> 04 avril 2024	<input type="checkbox"/> 22 août 2024	<input type="checkbox"/> 09 janvier 2025														
<input type="checkbox"/> 02 mai 2024	<input type="checkbox"/> 19 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 06 février 2025														
<input type="checkbox"/> 30 mai 2024	<input type="checkbox"/> 17 octobre 2024	<input type="checkbox"/> 06 mars 2025														
<input type="checkbox"/> 27 juin 2024	<input type="checkbox"/> 14 novembre 2024	<input type="checkbox"/>														
<input type="checkbox"/> 25 juillet 2024	<input type="checkbox"/> 12 décembre 2024	<input type="checkbox"/>														
Lieu de distribution	Foyer Rencontre et Loisirs - 24 rue des Fauvettes - Wittelsheim															

AMAP STACKS HACHES de la " LA FERME RICHART "

WITTELSHEIM

Saison 2024/2025

LE PRIX ET LES PAIEMENTS		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € X paniers = €	
Paiement <ul style="list-style-type: none"> ○ par chèques à l'ordre de : <div style="text-align: center; margin: 5px 0;">SAS RICHART</div> Ou ○ par virement (se renseigner au point info) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est inférieur à 50€ 1 chèque de €, encaissé en mai 2024 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est supérieur à 50€ 1 chèque de€, encaissé en mai 2024 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou 3 chèques de€, encaissés en mai 2024, en septembre 2024 et le dernier en janvier 2025. <input type="checkbox"/> 1 virement permanent (se renseigner au point info) 	

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de steaks que votre panier hebdomadaire ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en espèces sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points.

Pour l'amap « La Ferme Richart », vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions **d'une valeur mini de 20 points (20€) et d'une valeur maxi de 40 points (40€)**. Cette carte vous permet également de choisir des œufs.
 Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! Seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap **Ferme Richart** pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre amap ou au point info de ThurAmap.

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10€), pour la saison 2024/2025. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'amap « LA FERME RICHART »

OUI

NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties.

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature)	(signature)